RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: E7977D7C-CE53-4718-91BA-414105650B32

sci 4ag
SCI au capital de 2500 euros
Siège social : 9 Rue Robert Lehmann, 76130 Mont-Saint-Aignan, France
902284272 R.C.S. ROUEN

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 01/04/2025

Le 01/04/2025, à 14:00 dans les locaux de la société situés au 9 Rue Robert Lehmann, 76130 Mont-Saint-Aignan, France, les associés de la Société sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation adressée par lettre simple le 17/03/2025 par le gérant de la Société, conformément aux dispositions des statuts de la Société. Il est établi une feuille de présence qui est émargée par chacun des associés en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire le cas échéant.

Le gérant est appelé à présider la séance ;

La feuille de présence, certifiée exacte par le gérant, permet de constater que des associés représentant 100% des parts sociales ayant droit de vote sont présents ou régulièrement représentés.

L'assemblée générale, réunissant le quorum requis pour statuer à titre extraordinaire, est valablement constituée et peut régulièrement délibérer sur les questions qui lui sont présentées.

Sont déposés sur le bureau et mis à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts à jour de la Société ;
- les projets de résolutions définitifs sur lesquels les associés sont invités à délibérer ;
- le rapport du gérant ;
- la feuille de présence susvisée.

Le gérant rappelle l'ordre du jour de la réunion :

YG CO

Docusign Envelope ID: E7977D7C-CE53-4718-91BA-414105650B32

- Rapport du gérant
- Information sur un projet de cession
- Agrément de la cession (première résolution)
- Modification corrélative des statuts de la Société (deuxième résolution)
- Pouvoirs en vue des formalités (troisième résolution)

Lecture est donnée du rapport du gérant. Le gérant ouvre ensuite la discussion et donne la parole aux associés.

Personne ne demandant la parole, le gérant met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Information sur un projet de cession

L'assemblée générale est informée que Monsieur Yannis Guilloteau a pour projet de céder 500 parts sociales au prix unitaire de 1,00 €, soit un prix total de 500,00 €, dont :

- 300 au profit de Madame CHRISTINE ODEN, née le [redacted] à [redacted] et demeurant au 204 Rue de Quatre Âgés, 27340 Criquebeuf-sur-Seine, France
- 100 au profit de Madame Ella HEUCLIN, née le [redacted] à [redacted] et demeurant au [redacted]
- 100 au profit de Monsieur Noé Heuclin, né le [redacted] à [redacted] et demeurant au [redacted]

A l’issue de cette cession, le Cédant perdra la qualité d’associé de la société.

Agrément de la cession (première résolution)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du gérant, approuve la cession de parts sociales envisagée par Monsieur Yannis Guilloteau au profit de :

- Madame CHRISTINE ODEN [redacted]

Docusign Envelope ID: E7977D7C-CE53-4718-91BA-414105650B32

- Madame Ella HEUCLIN
- Monsieur Noé Heuclin

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Modification corrélative des statuts de la Société (deuxième résolution)

En conséquence de la décision qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 8 des statuts pour indiquer la nouvelle répartition du capital social de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pouvoirs en vue des formalités (troisième résolution)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du gérant, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités de publicités et de dépôt, et généralement faire le nécessaire aux fins de ce qui précède.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15:00.

***

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par chacun des membres du bureau à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire du 01/04/2025.

Fait à Criquebeuf sur seine

Le 01/04/2025

YG CO

Docusign Envelope ID: E7977D7C-CE53-4718-91BA-414105650B32

Monsieur Yannis Guilloteau

[redacted]

Madame CHRISTINE ODEN

[redacted]

[redacted]